

DÉCISION DU MAIRE N°03/2025**PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT DE MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE RÉALISÉES
DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22,

Considérant que la commune de Soucieu-en-Jarrest a effectué les démarches de consultation pour la conclusion d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de développement d'équipements sportifs,

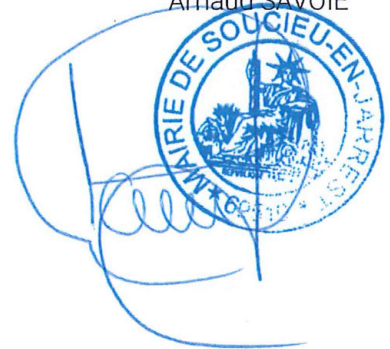
DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation des équipements sportifs pour la commune de Soucieu-en-Jarrest à la société SARL NOGA, domiciliée 46 bis avenue du Maine 75015 PARIS pour un montant de 15 200,00 € HT.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise aux services de l'Etat et à la Trésorerie Principale de Givors.

Fait à Soucieu-en-Jarrest,
Le 21 mai 2025

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Transmission en Préfecture le : **23 MAI 2025**

Publication le : **23 MAI 2025**